

Le Doubs....qui trop en parle mal étreint...

Le Doubs se meurt-il ?

Les milieux touristiques ne cessent de le projeter sur le devant de la scène pour vendre leurs projets.

Les promoteurs du Parc naturel régional du Doubs se réfugient derrière la bannière bonne à tout faire et très politiquement correct du développement durable et du respect de l'environnement pour quémander le soutien financier de la Confédération et du canton tout en promouvant des politiques qui augmentent les impacts sur la rivière.

Les vendeurs d'électricité se cachent derrière les réglementations ordinaires en tout genre pour justifier leurs éclusées meurtrières et lucratives, sans jamais se faire taper sur les doigts de manière suffisamment concrète pour changer d'attitude, semant sur place les nuisances et laissant les alevins en rives tout en récoltant plus loin les bénéfices financiers.

Les scientifiques tentent encore de comprendre la dernière hécatombe de poissons du début de l'année 2011 tandis que les pêcheurs n'en peuvent plus de crier au secours. Les agriculteurs, pour leurs pesticides, et les forestiers, pour leurs produits phytosanitaires, sont également montrés du doigt.

Et du côté des autorités, personne ne comprend le désastre. Que ce soient les autorités cantonales jurassiennes, bernoises ou neuchâteloises, les autorités fédérales ou françaises, c'est l'inconnue. Une constante toutefois : l'impact de l'homme sur le Doubs est toujours plus fort.....

L'urgence incombe aux autorités d'aller plus vite, plus loin. Dans ce sens, nous interpellons le Gouvernement :

1. Quelles mesures ou actions concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour interdire la pratique actuelle des éclusées le long du Doubs ?
2. Le Gouvernement entend-il initier et mettre en place « les états généraux du Doubs » réunissant tous les acteurs politiques, touristiques et économiques, des régions concernées afin de définir clairement les priorités et de fixer les directives, contraignantes, afin de sauver ce qui peut encore l'être ?
3. Des procédures en responsabilité pénale et civile sont-elles envisagées par le Gouvernement, éventuellement de concert avec les autres cantons touchés et la France voisine, contre les entreprises d'électricité responsables des éclusées et/ou contre tous les autres responsables du désastre en application des lois fédérales et cantonales idoines ?

Delémont, le 23 février 2011

Groupe CS-POP+VERTS

Christophe Schaffter